

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure des séances, le 17 novembre 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #6 - Renaud Gosselin

Sont absents:

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #5 - Claude Goulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière est absente, M. le maire procède à la prise de notes.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-161

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par: Rémi Beaudoin

Appuyé par: Renaud Gosselin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Vente de terrains: développement av des Chênes

3.2 - Mandat service d'Urbanisme: changement de zonage et limite de hauteur de bâtiments

3.3 - Renouvellement de contrats pour collectes matières résiduelles & recyclables

3.4 - Acceptation de dépenses: sommes dues pour années antérieures, entente INC

3.5 - Mandat de lotissement: lot no 4 023 042

3.6 - Projet d'immeubles locatifs: engagement de la Municipalité

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

22-162

3.1 - Vente de terrains: développement av des Chênes

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la firme Gestech RL inc., une offre d'achat pour l'ensemble des terrains desservis de l'avenue des Chênes;

ATTENDU QU'une phase 2 est aussi prévue pour la construction d'immeubles locatifs dans ce secteur;

Il est proposé par : Rémi Beaudoin

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité vend à Gestech RL inc. les lots 6321610, 6321611, 6321618, 6321619 et 6321621 secteur desservi situés sur l'avenue des Chênes. Le tout selon les conditions décrites dans l'offre d'achat signée en date du 17 novembre 2022.

Cette vente est faite pour le prix de cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars (109 592.00\$)

Une phase 2 prévoit la vente des lots 6321613, 6321614, 6321616, 6321617 pour la

somme de cent soixante-deux mille cent trente-six dollars (162 136.00\$) à être transféré au plus tard le 15 décembre 2024 sous certaines conditions.

L'acte notarié devra être conforme à l'offre d'achat signée entre les parties en date du 17 novembre 2022, comme si le tout était ici répété.

Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice générale & greffière, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

22-163

3.2 - Mandat service d'Urbanisme: changement de zonage et limite de hauteur de bâtiments

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un changement de zonage au lot no 5 507 316;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier la hauteur permise pour les bâtiments de la zone R-2;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Gino Giroux

QUE demande soit faite au service d'urbanisme de la MRC du Granit de préparer le processus de modification de zonage pour le lot no 5 507 316 actuellement à vocation industrielle, I-4 pour devenir intégré dans la zone résidentielle actuelle R-2.

QUE demande soit faite également de voir à modifier nos règlements afin des permettre des constructions d'une hauteur de 14 mètres en zone R-2.

ADOPTÉE

22-164

3.3 - Renouvellement de contrats pour collectes matières résiduelles & recyclables

ATTENDU QUE Services sanitaires Denis Fortier nous a présenté une offre de service pour cueillette des matières résiduelles résidentielles, commerciales ainsi que pour la cueillette des recyclables;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Rémi Beaudoin

QUE la Municipalité accepte l'offre de Services sanitaires Denis Fortier pour la cueillette des ordures ménagères résidentielles et commerciales ainsi que pour la cueillette des recyclables pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 au coût de 69 159,96\$ + taxes, plus clause de carburant.

ADOPTÉE

22-165

3.4 - Acceptation de dépenses: sommes dues pour années antérieures, entente INC

ATTENDU QU'il y a lieu de recalculer les pourcentages pour facturation antérieure au comité Incendie Haute-Beauce;

Il est proposé par: Gino Giroux

et appuyé par: Rémi Beaudoin

QU'un chèque de 4 898,94\$ soit émis au nom de la Municipalité de La Guadeloupe pour porter à 0 les sommes dues suite à un ajustement des pourcentages de répartition des comptes payés par la Municipalité de Courcelles de 2016 à 2020, en contrepartie, une somme de 5 790,83\$ nous est due de leur part pour l'année 2021.

ADOPTÉE

22-166

3.5 - Mandat de lotissement: lot no 4 023 042

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la superficie du lot no 4 023 042 situé dans la zone industrielle;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre
Appuyé par:Gino Giroux
QUE mandat soit donné à la firme Arpentage FC pour un nouveau lotissement pour le lot 4 023 042.

ADOPTÉE

22-167

3.6 - Projet d'immeubles locatifs: engagement de la Municipalité

ATTENDU QUE M. Robert Loiselle de la firme Gestech RL inc, nous a présenté son projet de développement, soit la construction d'immeubles locatifs sur l'avenue Perfection;

ATTENDU QU'il y a lieu de relotir les lots no 5 507 316, 5 133 432, 5 133 433, 5 133 434, 5 133 435 et 5 133 436;

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Renaud Gosselin
QUE la Municipalité de Courcelles s'engage à verser une aide financière maximale de 3 000\$ suite à la construction d'un premier immeuble locatif sur l'avenue Perfection, et ce, sur présentation de la facture d'arpentage pour le projet de développement incluant huit lots;

QUE la Municipalité de Courcelles s'engage à défrayer les coûts pour réaliser les entrées de services (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) pour chacun des lots à bâtir, dès qu'il y aura dépôt de demandes de permis de construction;

QUE la Municipalité s'engage à délivrer un permis de déboisement, de nivellement et de remblais pour les lots ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

22-168

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par: Renaud Gosselin
Appuyé par: Rémi Beaudoin
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h00.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Courcelles.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière